

CONDITIONS D'ADMISSION

GROUPE 1

- Pupilles de la nation ;
- Orphelins de père ou de mère dont le parent, militaire d'active, est décédé ;
- Enfants et enfants fiscalement à charge de militaires d'active, quelle que soit la position statutaire du militaire ;
- Enfants et enfants fiscalement à charge d'anciens militaires d'active radiés des cadres ou rayés des contrôles pour raisons de santé, suite à une maladie ou une blessure reconnue imputable au service ;
- Enfants et enfants fiscalement à charge d'anciens militaires d'active radiés des cadres ou rayés des contrôles :
 - soit en ayant acquis des droits à pension militaire de retraite ;
 - soit à l'issue d'un engagement minimal de huit ans dans les armées en tant que militaire du rang.

GROUPE 2

- Orphelins de l'aviation civile ;
- Enfants et enfants fiscalement à charge d'agents du ministère des armées ou de fonctionnaires titulaires de la fonction publique, ou de magistrats de l'ordre judiciaire :
 - quelle que soit la position statutaire de l'agent, du fonctionnaire ou du magistrat ;
 - retraités ;
 - décédés.

Les "contractuels" et "assimilés" ne sont pas considérés comme ayant droit, au titre du groupe 2.

GROUPE 3

Enfants ne relevant ni du groupe 1 ni du groupe 2 et détenteurs de bourses ou éligibles aux bourses de l'éducation nationale au moment du dépôt de leur candidature (uniquement pour le lycée).

Contactez-nous

Accueil
04.80.42.20.00

Service scolarité
04.80.42.21.17
epae.servicesscolarite.fct@def.gouv.fr

Pour toute question :
epae749.communication.fct@intradef.gouv.fr

Suivez-nous



[epae_749](#)



Ecole des pupilles de l'Air et de l'Espace - EPAE 749



École des pupilles de l'Air et de l'Espace



www.defense.gouv.fr/epae

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

École des pupilles de l'Air et de l'Espace



LYCÉE

FILIÈRE MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ

Cette filière permet d'acquérir des compétences techniques et pratiques dans des domaines tels que la sécurité publique, la sécurité privée, la prévention des risques, la protection des biens et des personnes...

Les élèves suivent des cours théoriques et pratiques et effectuent des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) pour mettre en pratique et consolider des enseignements reçus.

À la fin de leur formation, ils peuvent exercer des métiers dans la sécurité et/ou l'incendie, secteurs en constante évolution et en demande de professionnels qualifiés.

FORMATION ET STAGES

SECONDE

- 15h par semaine d'enseignement général ;
- 15h par semaine d'enseignement professionnel ;
- 1ère période de 2 semaines de stage + 2ème période de 4 semaines - certificatives.

PREMIÈRE

- 15h par semaine d'enseignement général ;
- 15h par semaine d'enseignement professionnel ;
- 2 périodes de 4 semaines de stage - certificatives ;
- 1 stage de 1 semaine au Groupement Départemental de la Gendarmerie de l'Isère (GDD 38) - formatif ;
- 1 stage de 1 semaine à la CRS 47 - formatif ;
- attestation de réussite intermédiaire " Agent de Sécurité (ARI) ;
- choix de la dominante (sécurité publique et sûreté ou sécurité incendie).

TERMINALE

- 15h par semaine d'enseignement général ;
- 15h par semaine d'enseignement professionnel ;
- 2 période de 3 semaines de stage - certificatives ;
- 1 stage de 1 semaine au GDD 38 - formatif ;
- 1 stage de 1 semaine à la CRS 47 - formatif.

Les élèves de la filière professionnelle ont la possibilité de faire une demande sur le site Pass Région en demandant la bourse équipement.



ALLOCATION PFMP

Dans le but de motiver et valoriser l'investissement des élèves, toutes les Périodes de Formation en Milieu Professionnels (PFMP) -stages- des lycéens professionnels font l'objet d'une gratification attribuée par l'état, sous condition d'assiduité attestée en PFMP.

DE MAI À JUILLET

- parcours différencié sur 6 semaines OU préparation à la poursuite d'études supérieures.

MOIS DE JUIN

- dernière épreuves finales du baccalauréat

LANGUES VIVANTES OBLIGATOIRES

- LV1 : anglais
- LV 2 : espagnolo ou allemand

ATTENTION : aucune autre langue ne peut être suivie dans l'établissement

TENUE

La tenue professionnelle des élèves est prise en charge par l'établissement uniquement pour la classe de seconde (coût de la tenue 200€).

Elle sera à prendre en charge par la famille à compter de la 1ère et en cas de renouvellement en cours d'année.



POURSUITES D'ÉTUDES POUR LA CONTINUITÉ DE LA FORMATION

- BTS MOS - Management Opérationnel de Sécurité (spécialement conçu pour la poursuite d'études des PRO MS) ;
- Licence professionnelle "Sécurité des biens et des personnes" permettant d'acquérir de nouvelles spécialisations et compétences pour une insertion professionnelle plus motivante ;
- Autres postes par le biais de formations complémentaires ou concours dans divers domaines d'activités.

DÉBOUCHÉS

- Accès à différents concours : police, gendarme, pompier...
- Agent SSIAP (Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes) ;
- Agent de sécurité, agent de prévention et de sécurité ;
- Maître-chien, garde du corps...

CANDIDATURES

Les candidatures se font uniquement sur la plateforme "Démarches Simplifiées" au mois de mai. Le lien est à retrouver à cette période sur les réseaux sociaux et le site internet de l'école. Une commission d'admission est organisée au mois de juin, les résultats sont communiquées avant la fin du mois de juin.

Documents spécifiques pour candidater :

CV et lettre de motivation de l'élève, avis du chef d'établissement, avis du professeur d'EPS, casier judiciaire de l'élève "bulletin n°3", attestation médicale d'aptitude physique.